



GENERAL

LC/CAR/G.256/Add.1

le 23 septembre 1988

FRANCAIS

ORIGINAL: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES
Siège sous-régional pour les Caraïbes

COMITE DE DEVELOPPEMENT ET DE COOPERATION DES CARAIBES

Onzième session
Iles Vierges Americaines
18-22 novembre 1988



ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE



NATIONS UNIES

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES
Siège sous-régional pour les Caraïbes



ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

La onzième session du Comité de développement et de coopération des Caraïbes (CDCC) se déroulera en une réunion au niveau technique les 18 et 19 novembre 1988, et en une réunion au niveau ministériel les 21 et 22 novembre 1988. Une réunion des chefs de délégation au niveau technique se tiendra le 18 novembre à 9h 00 avant la séance d'ouverture, programmé pour 10h 00.

1er point - Ouverture de la réunion

Le Président sortant déclarera la réunion ouverte et présidera l'élection du nouveau bureau.

2ème point - Election du bureau

L'Article 5 du règlement intérieur du CDCC prévoit que "le président du Comité est le ministre désigné en tant que membre de droit du Comité par le pays hôte et élu par le Comité".

L'Article 7 indique que "à chaque session le Comité élit deux vice-présidents et un rapporteur qui peuvent être des ministres, des conseillers ou des experts".

Conformément à la pratique établie à la première session, les membres du bureau de la réunion au niveau technique doivent provenir des mêmes pays que leurs homologues de la réunion au niveau ministériel.

Il est proposé que la composition du nouveau bureau soit discutée lors de la réunion des chefs de délégation fixée au 18 novembre 1988.

3ème point - Allocutions

La réunion au niveau ministériel sera précédée d'une cérémonie d'inauguration fixée au 21 novembre. Prendront la parole les présidents sortant et entrant du Comité. Les noms des autres intervenants seront annoncés dans le programme journalier correspondant au lundi 21 novembre 1988.

4ème point - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'ordre du jour de la session et l'organisation des travaux seront discutés lors de la réunion des chefs de délégation des gouvernements membres.

L'ordre du jour provisoire proposé par le Secrétariat dans le document LC/CAR/G.255, sous réserve des changements que pourraient y apporter les délégués, sert aux deux niveaux de la session. Il est d'usage que les discussions tenues au niveau ministériel reposent, pour l'essentiel, sur le rapport de la réunion au niveau technique, conclusions et recommandations incluses.

5ème point - Admission d'Aruba

A la vingt-deuxième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes tenue du 20 au 27 avril 1988 à Rio de Janeiro, Brésil, Aruba fut admise à la Commission en qualité de membre associé. Conformément à la pratique établie aux sessions précédentes, selon laquelle des pays caribéens membres associés de la Commission ont fait des demandes d'adhésion au CDCC, la Commission souhaitera peut-être étudier la demande d'admission d'Aruba en qualité de membre du CDCC.

6ème point - Mise en oeuvre du programme de travail du CDCC pour 1987-1988

Le document LC/CAR/G.257 concerne les actions entreprises par le Secrétariat depuis la dixième session, tenue à Trinité-et-Tobago du 28 septembre au 1er octobre 1987. Le texte couvre les éléments du programme de travail inclus dans le rapport final de la dixième session du CDCC (LC/CAR/G.243) et comprend les activités menées à bien, reportées, interrompues, etc., et les demandes d'autorité spécifique, d'approbation et d'appui formulées à l'intention du Comité.

7ème point - Programme de soutien à l'intention des petits pays insulaires en développement (Résolution no. 18(IX))

Le rapport d'une réunion convoquée pour élaborer le plan d'action proposé fut présenté à la dixième session du CDCC (LC/CAR/G.237). Par la suite, un projet de plan d'action fut rédigé et distribué aux états membres et aux organisations concernées en vue d'obtenir leur commentaires. Ces commentaires ont été incorporés au plan qui est maintenant présenté dans le document LC/CAR/G.259. Le rapport d'une réunion de la CNUCED sur la question des petits pays insulaires, document UNCTAD/ST/LDC/9, sera présenté en même temps que le Plan.

8ème point - Actions relatives aux résolutions du CDCC et à celles de la CEPALC et d'autres organes des Nations Unies ayant des conséquences pour le CDCC

Actions consécutives aux résolutions du CDCC:

La résolution 21(X) du CDCC chargea le Secrétariat d'étudier l'accès des pays non indépendants des Caraïbes aux programmes et activités du système des Nations Unies. Le rapport d'une mission chargée d'examiner cette question sera présenté au Comité.

De surcroît, et en application de l'alinéa 8 de la résolution 21(X), un projet de plan d'action (LC/CAR/G.259) est présenté au Comité.

9ème point - Programme de travail du CDCC pour la deuxième période de l'exercice biennal 1988-89

Le document LC/CAR/G.258 présente le programme de travail pour la deuxième partie de l'exercice biennal 1988-89 tel qu'il fut approuvé lors de la neuvième session du CDCC. Ce programme couvre les travaux inachevés de 1988 et à achever en 1989, les nouvelles activités programmées pour 1989 et les activités d'ordre courant y compris celles de suivi.

10ème point - Programme de travail pour l'exercice biennal 1990-1991 tel qu'il fut présenté à l'Assemblée Générale par le Secrétaire Général des Nations Unies

Le Comité est prié de prendre note du document intitulé "Projet de résumé des résultats escomptés pour le Programme de Travail pour l'exercice biennal 1990-1991". (Document LC/CAR/G.241/Rev.1). Ce document reproduit le programme de travail approuvé par les instances compétentes du Secrétariat des Nations Unies et soumis par le Secrétaire Général à l'approbation de l'Assemblée Générale. Il faut noter que le document indique les principaux domaines d'activité prévus pour le Secrétariat pour l'exercice biennal en question. Des copies du programme de travail du Secrétariat du CDCC furent distribuées l'an dernier à tous les gouvernements membres du CDCC en vue d'obtenir leurs commentaires.

11ème point - Apports du Secrétariat au Plan à Moyen Terme des Nations Unies (1990-1995)

Le Secrétariat prépara en vue de sa soumission au Siège des Nations Unies un document résumant les objectifs et l'orientation générale du programme de travail du Secrétariat du CDCC. Ce document expose brièvement les principaux problèmes auxquels il faut faire face et les grandes lignes du soutien que le secrétariat envisage d'apporter au développement économique et social de la sous-région des Caraïbes au cours des six années en question. Les gouvernements

sont priés de commenter cette déclaration générale et de signaler toute modification qu'ils jugeraient nécessaire. Cette action confèrera l'autorité législative requise par la procédure de planification et budgétisation des Nations Unies.

12ème point - Questions diverses

Les questions que les membres du Comité voudront bien proposer.

13ème point - Lieu et date de la Douzième Session

L'Article 11 du règlement intérieur prévoit que "Le Comité se réunira en session ordinaire une fois par an". Le Comité examinera les invitations formulées par les gouvernements membres à propos de la prochaine session et après les consultations d'usage et décidera de la marche à suivre.

14ème point - Examen et adoption du rapport

